



Syndicat Départemental d'Energies De l'Allier
Monsieur le Président Yves SIMON
11, Les sapins- CS 70026
03401 YZEURE Cedex

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 12 novembre 2018, vous avez souhaité attirer mon attention sur la protection des personnes vulnérables durant la trêve hivernale, au regard de la généralisation du chèque énergie et du déploiement des compteurs communicants.

Conformément à nos valeurs de service public, soyez assurés que toutes les équipes d'EDF, et plus particulièrement les 30 conseillers solidarité présents sur l'ensemble de notre territoire, sont mobilisés pour accompagner nos clients les plus fragiles en cette période hivernale.

Comme vous le soulignez, le nouveau dispositif oblige bien les bénéficiaires du chèque énergie à se déclarer auprès de leur fournisseur pour bénéficier des dispositifs de protection, notamment ceux associés à la trêve hivernale. EDF a mené plusieurs campagnes de communication auprès de ses clients, en complément de la campagne officielle des pouvoirs publics, pour les sensibiliser à ce nouveau contexte. Comme tous les hivers, des contacts réguliers avec nos clients en situation d'impayés sont engagés pour trouver des solutions.

Pour votre information, dans le cadre de l'amélioration du dispositif, EDF serait favorable à la proposition issue de la délibération de la CNIL du 20 septembre 2018 visant à mettre à la disposition des fournisseurs la liste de leurs clients bénéficiaires d'un chèque énergie. En effet, cette possibilité permettrait de mettre en œuvre automatiquement pour tous les clients éligibles les protections associées (dont le maintien à pleine puissance pendant la trêve hivernale).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Thierry MEGE



Directeur Développement
Territorial Auvergne